

Aff. suivie par : Pierre MAJOLET
Bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement
Tél. : 04 92 36 73 12
Mél : pierre.majplet@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AR

Digne-les-Bains, le **30 JAN. 2023**



Madame la Maire,

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites s'est réunie le 11 janvier 2023 à 14 h 30 en salle Lehman en préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et par visioconférence.

La commission a délibéré et donné l'avis suivant pour les trois sites étudiés dans le cadre de votre projet de plan local d'urbanisme de Banon :

- Lieu-dit « Plan de Banon », avis favorable sous réserves de :
 - modifier la surface d'implantation des panneaux photovoltaïques afin de minimiser l'impact paysager, particulièrement au nord-ouest du projet afin de diminuer la visibilité depuis le village de Banon ;
 - compléter les mesures de préservation de la zone humide ;
 - mieux prendre en compte l'aléa de feu de forêt.
- Lieu-dit « Mûres-Basse », avis défavorable.
- Lieu-dit « La Carrière », avis favorable sous réserves de :
 - compléter l'étude sur la biodiversité ;
 - améliorer les mesures de réduction de l'impact paysager.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,


Paul-François SCHIRA

Madame la Maire de Banon
18 Place Charles Vial
04150 BANON
mairiebanon-ahp@wanadoo.fr